

15, RUE DE LA COMMUNAUTE 44140 LE BIGNON

N°TVA: FR83 612 038 919 INT CODE: 82 14 20 00 0000 L FRANCE: 02 40 78 27 95 FAX: 02 40 78 27 96

COMPTABILITE: 02 40 78 29 25

V/COMMERCIAL(E): email: caudibert@vitry.com

ADRESSE LIVRAISON/DELIVERY ADDRESS

ADRESSE FACTURATION/INVOICE ADDRESS

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DU PRUGNON

SAINT MAXIMIN 83470

TVA INTRACOMM: FR43524437365

FACTURE/INVOICE

Tél: 04 94 78 00 63

Page	Commande P/O N°	Secteur	Date de	N°	Client/Customer
			Facture	Facture/Invoice	
1	WS 479264	1301	24/04/2024	1179880	83STEFAN
	du: 22/04/2024	LAFAYPRE			

Référence	Qte Qty	Code	Intra- Communautaire	Désignation e	Poids Unit. Unit Weight	Prix Unitaire	Remise Discount	Prix Net Net Price	Total
2LSUN03	1	3538896400026		Cde No SOLAIRE ADLT BL 1462060 du 24/04/2024 LIVRAISON No 1 PRESENTOIR 40 LUNETTES SOLAIRES LE DETAIL DE LA COMPOSITION DE NOS PRESENTOIRS EST INDIQUE SUR LE BON DE LIVRAISON		720.00	45.00	396.00	396.00 1

ECHEANCE: 24/05/2024 LAF SERVICE REGLEMENT PAR LAF SERVICE

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros (Art L441.3 et suivants du code de commerce)

EXPEDITION/SHIPPING CONTRÔLE/CONTROL TRANSP./FORWARDER AGENT NB DE COLIS/NB OF PARCELS POIDS NET/NET WEIGHT POIDS BRUT/GROSS WEIGHT

24/04/2024 MARRE ALEX CALBER 9.850 KG 9.850 KG

rva-raxe		Taux TVA			
1-	396.00	20.00	79.20	0.00	0.00

TOTAL HT EUR	396.00
MONTANT TVA	79.20
TOTAL TTC EUR	475.20

En cas d'escompte pour règlement anticipé, la TVA récupérable doit être réduite à due concurrence. Sauf mention spécifique, l'escompte est de 0% - 0 euros.

!!! ATTENTION !!!

HSBC CLT IBAN FR76 3005 6007 7807 7801 4485 867

BIC: CCFRFRPP

SIEGE SOCIAL: VITRY 32-34, avenue Kléber 75 116 PARIS SA au capital de 197 950 Euros - SIRET 612 038 919 00058 - Code NAF: 2571 Z - RCS PARIS: 612038919 N° EORI: FR61203891900058

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT PLEASE JOIN THIS COUPON WITH YOUR PAYMENT CLIENT 83STEFAN FACTURE 1179880 MONTANT EUR 475.20



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

applicables à compter du 01/04/2017

Art.1 - Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse de notre part.

La facture est établie en fonction du tarif en vigueur à la date de prise de commande. Ce tarif de base est exclusivement réservé aux professionnels de la santé.

La facture est payable selon les modalités suivantes :

- ° par LCR à vue escompte de 2%
- par LCR à échéance (délai indiqué sur la facture). Par défaut le règlement est effectué à 30 jours calendaires. Si la commande est d'un montant > à 500 euros HT net, un délai de paiement à 60 jours calendaires peut être concédé.

Exception : en cas de procédure collective ; le paiement sera exigé par avance.

Art.2 - Confidentialité

Les documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Art.3 - Formation du contrat en cas de commande reçue de l'acheteur

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Cette acceptation constituera dans ce cas les conditions particulières.

Art.4 - Livraison, Frais de port, Transport

Livraison franco de port pour toute commande supérieure à 200 € sur la France métropolitaine.

Frais de Port : 10 € - minimum de commande = 50 € nets HT.

Sauf notification contraire, la livraison est effectuée de notre usine ou magasin. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assumer les frais et risques des biens vendus postérieurement à la livraison.

Au-delà de trois semaines de retard dans la livraison, le présent contrat sera résolu de plein droit si l'acheteur notifie l' annulation par écrit expressément et ne pourra donner lieu, de la part de l'acheteur, à un versement de dommages et intérêts.

Art.5 - Clause de réserve de propriété

La marchandise reste la propriété de la Société VITRY jusqu'au paiement intégral de son prix.

Les risques afférents à ladite marchandise seront transférés à l'acheteur dès livraison (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

Art.6 - Vente sélective

La vente des produits VITRY auprès des consommateurs ne peut s'effectuer que sur des points de vente publics dont le personnel dispose d'une qualification professionnelle résultant d'au moins un diplôme de pharmacien.

Art.7 - Remise conseil point de vente

Une remise minimum de 10% est accordée aux points de vente (cf art.8) et sous réserve d'une commande d'au moins 200 euros HT net remise déduite. La remise accordée se justifie par 2 critères indissociables :

- ° L'exposition de nos produits sur le point de vente public dans les conditions préconisées par VITRY
- Le conseil délivré aux consommateurs par l'équipe de vente (la formation de l'équipe de vente étant effectuée par un salarié VITRY.)

Art.8 - PLV - Promotion

La société VITRY se réserve le droit de fournir le matériel de présentation et de démonstration adapté aux produits VITRY et exclusivement réservé à la promotion des produits VITRY. VITRY reste propriétaire de ce matériel.

Art.9 - Propriété Intellectuelle

Dans le cas où la revente d'un produit VITRY ne serait pas effectuée dans le cadre de la vente sélective (cf art.8), le revendeur devra, au préalable, demander l'autorisation de revente à la société VITRY. En cas de refus par VITRY, dans un délai maximum de 15 jours, cette dernière s'engage à racheter les produits concernés au prix de cession initial.

Art.10 - Sanctions de retard de paiement-Pénalités

A défaut de paiement à l'une des échéances, les autres échéances deviennent de fait immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des délais de paiement.

De plus, à titre des clauses pénales et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d' une pénalité pour retard de paiement de 1,5 fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Article L441-3 et suivants du Code du Commerce)

Art.11 - Garantie

Les biens sont garantis contre tout risque de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication, de conception.

La garantie est exclue si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur, si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectué sans autorisation, si le fonctionnement provient de l'usure normale du bien, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

La Société VITRY procédera gratuitement au remplacement des pièces reconnues défectueuses.

Art.12 - Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d' accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes (44) – France.